

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 231106-10)**

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIET, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

OBJET :

PROJET SOURCE ROYALE – ACQUISITION DE PARCELLES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de l'opération Source Royale et de la mise en œuvre de la convention de Projet Urbain Partenarial, un certain nombre de liaisons douces doivent être aménagées.

Préalablement à leur aménagement, il convient de procéder à des acquisitions foncières, notamment en bordure de la rue Souhara, de la RD 8140 et de la rue Harguin Etcheverry conformément au plan joint.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de MJM Patrimoine, demeurant 4 rue Marengo à Bayonne (64100), les parcelles cadastrées BK n°106p d'une contenance d'environ 318 m², (soit un total d'environ à vérifier m²), en vue de les intégrer dans le domaine public ;*
- *décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la copropriété Uhaldia représentée par Madame Bernadette ELISSETCHE (URRICARIET), demeurant 1 rue Souhara à BIDART (64210), les parcelles cadastrées BK n°2p d'une contenance d'environ 130 m², BK n°2p d'une contenance d'environ 97 m², BK n° 4p d'une contenance d'environ 17 m², (soit un total d'environ 244 m²), en vue de les intégrer dans le domaine public ;*
- *décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SNC LIDL, demeurant 23 rue Charles Peguy à Strasbourg (67200), les parcelles cadastrées BK n°217p d'une contenance d'environ 54 m², BK n°216p d'une contenance d'environ 23 m² (soit un total d'environ 77 m²), en vue de les intégrer dans le domaine public ;*
- *décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SNC SOURCE ROYALE, demeurant 68 avenue du 8 mai 19745 à Bayonne (64100), les parcelles cadastrées BK n°221p d'une contenance d'environ 274 m² et BK n°5p d'une contenance d'environ 261 m² (soit un total d'environ 535 m²) en vue de les intégrer dans le domaine public ;*

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises aux dites acquisitions foncières ;
- confie à Maître Goergen, Notaire à Saint Jean de Luz (64500), la rédaction du (des) acte(s) authentique(s) et de tous les documents afférents à la transaction.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI